

**COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT RIGOMER-DES-BOIS**  
**COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL**  
**SÉANCE DU VENDREDI 22 JANVIER 2016**



L'an deux mille seize, le 22 Janvier à 20h30, s'est réuni le conseil communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSE, maire délégué.

Etaient présents : Mme CANTE, Mrs GOMMARD, JEGO, CAMUS, PELÉ, GAUTIER et LOISON.

Absentes excusées : Mmes CHARPENTIER, NOUZILLE.

Absent : M. MOUSSAY

Convocation du 18 Janvier 2016

M. CAMUS est nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :**

Le compte rendu du conseil communal du 16 Octobre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**BUDGET 2016 : SUBVENTIONS A PREVOIR POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES :**

**Délibération n° 160122-01**

Monsieur le maire délégué rappelle les subventions votées par le Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne au titre de l'exercice 2015. Les montants accordés prenaient en compte les besoins ponctuels et spécifiques liés à des événements exceptionnels.

Pour 2016, il propose de solliciter auprès de la Commune Nouvelle les montants suivants :

- Comité des Fêtes de Saint Rigomer : 300 €
- Amicale des Anciens Combattants de Saint Rigomer : 200 €
- Association des Amis de Gaston Floquet : 300 €

Régis Gautier émet le souhait que les subventions aux associations locales soient harmonisées, à l'avenir, sur le territoire de Villeneuve en Perseigne.

Christian Camus informe le Conseil Communal que l'Association des Amis de Gaston Floquet a fait parvenir à Monsieur le maire de Villeneuve en Perseigne une demande de subvention exceptionnelle de 2 000 € pour financer la production d'un double DVD consacré à Gaston Floquet et à l'association. Cette subvention supplémentaire exceptionnelle pourrait être déduite du produit des ventes d'œuvres réalisé en 2014.

Les membres du Conseil Communal, à l'unanimité, approuvent ces demandes et les soumettront au vote du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne.

**POINT SUR LES BESOINS EN TRAVAUX :**

**Délibération n° 160122-02**

Marthial Gommard expose les points suivants :

- ✓ Station de traitement des eaux usées du Bourg : suite à la déclaration de sinistre faite en Novembre pour les malfaçons constatées sur les ouvrages maçonnés de la station, l'entreprise Voisin et notre compagnie d'assurances ont, dans un premier temps, rejeté notre recours. Des courriers ont été envoyés par Monsieur le maire de Villeneuve en Perseigne pour faire valoir le bien-fondé de notre demande. Les représentants de la Communauté Urbaine d'Alençon, venus visiter nos installations dans le cadre des travaux préparatoires à une éventuelle intégration, le mardi 19 Janvier, ont été informés de ce litige.

- ✓ Travaux de voirie : la liste des travaux d'entretien, réalisée par la Commission des Travaux le 14 Novembre 2015, est approuvée par le Conseil Communal. Francis Loison signale l'affaissement de la berme sur la voie communale n°1, dans la montée du Tertre.
- ✓ Curage du plan d'eau de la Charmille : un seul devis nous a été retourné. Les deux autres entreprises ont été relancées.
- ✓ Maison de Gaston Floquet : Marthial Gommard fait part des anomalies constatées ces dernières semaines : l'évacuation des eaux pluviales vers le fossé de la voie communale n'est plus assurée suite à l'écrasement de la conduite d'évacuation, et le plafond de la salle d'exposition se détache de la charpente du bâtiment à laquelle il est suspendu. Des devis sont en cours pour ces deux chantiers.
- ✓ Il est rappelé également les dégradations constatées sur deux murs du cimetière, pour lesquelles des devis ont été demandés. Régis Gautier suggère de faire faire ces travaux par l'employé communal.
- ✓ A la demande de Francis Loison, il est indiqué que le Conseil Municipal n'a pas, pour l'instant, donné suite à notre demande d'extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg.

**SUITE A DONNER AU RAPPORT DU CABINET « PIERRES ET EAU » SUR LA DETECTION DE ZONE HUMIDE AU CHAMP MORICHON :**

**Délibération n°160122-03**

Monsieur le maire délégué rappelle le projet initié par le Conseil Municipal précédent visant à la réalisation d'un nouveau quartier au bourg de Saint Rigomer. Un terrain ayant été acquis en Décembre 2013 par la commune, une superficie constructible d'un peu plus d'un hectare, sise « Le Champ Morichon », est concernée.

Un travail de réflexion, engagé avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Sarthe sur l'année 2014, a permis une première esquisse d'urbanisation sur l'ensemble de la zone constructible en partie nord du Bourg.

Une procédure d'appel d'offres pour la conception et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'une première tranche a été lancée et a abouti, le 23 Septembre 2014, au choix, par la Commission d'Appels d'Offres, du cabinet de Laure Planchais (29200 Brest) pour la réalisation du projet.

La création de la Commune Nouvelle de Villeneuve en Perseigne au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et la priorité laissée à d'autres chantiers ont entraîné la mise en sommeil du projet.

A l'occasion des rencontres sur le terrain et des divers travaux de réflexion inhérents à la mise en route du projet, il est apparu que les caractéristiques du terrain, ainsi que sa situation à proximité de zones protégées, pouvaient justifier des études préalables d'analyse de sol. Ces études réalisées par le cabinet « Pierres et Eau », en Novembre 2015, ont abouti à la rédaction d'un rapport établissant le caractère sain du terrain concerné par le projet.

En conséquence, Monsieur le maire délégué propose aux membres du Conseil Communal de soumettre, pour sa mise en œuvre dès 2016, ce projet au Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne. Selon le devis établi par le cabinet de Laure Planchais, un budget de 40 980 € (34 150 € HT) serait nécessaire, dans un premier temps, pour l'établissement du projet définitif et la constitution du dossier de demande de permis d'aménager.

Francis Loison émet des doutes sur la fiabilité et la validité des informations exposées dans le rapport du cabinet « Pierres et Eau », au regard de la période choisie, des conditions dans lesquelles les sondages ont été effectués, et de la zone étudiée bien au-delà des parcelles concernées.

Christian Camus souhaite que le projet s'inscrive dans une opération globale de réhabilitation du bourg, avec une vision d'ensemble intégrant l'habitat ancien. Il souligne l'importance de la campagne d'information à mener en direction des propriétaires à l'occasion de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui va débiter dans les prochains mois.

Compte tenu de ces remarques, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communal, par 6 voix pour et 2 contre, donnent un avis favorable à la poursuite du projet.

**RAPPORT DES DERNIERES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :**

**Délibération n° 160122-04**

- ✓ Francis Loison et Jean-Yves Jego font part des points abordés lors de la dernière réunion du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable,
- ✓ Francis Loison informe les membres du Conseil d'un début d'inventaire, par la Commission Environnement, des chemins de randonnée existant sur le territoire de Villeneuve en Perseigne,
- ✓ Jean-Yves Jego commente le projet du Parc Normandie-Maine visant à classer les chemins de randonnées,
- ✓ Monsieur le maire délégué exprime son inquiétude quant à la poursuite des travaux sur le nouveau schéma d'accueil en forêt de Perseigne, initié par l'ONF.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- ✓ Monsieur le maire délégué transmet au Conseil Communal les remerciements du Comité des Fêtes et de l'Amicale des Anciens Combattants pour les subventions communales versées en 2015,
- ✓ Il informe les membres du Conseil Communal de la poursuite des démarches effectuées auprès des services fiscaux et de la Direction Départementale des Territoires à l'encontre des constructions sauvages sur la commune.
- ✓ Francis Loison s'enquiert de la vente de la maison Jonata : la maison a été vendue par adjudication.
- ✓ Régis Gautier émet le souhait de réunions plus fréquentes pour le Conseil Communal, pour mieux suivre les affaires en cours. Il transmet également les doléances des personnes en « zone blanche » (débit Internet anormalement faible) : les personnes concernées par cette anomalie doivent prendre contact avec la mairie, qui peut servir d'intermédiaire pour le règlement de ce problème.
- ✓ Francis Loison s'inquiète de la répétition des informations, dans la presse locale, sur l'intégration de Villeneuve en Perseigne à la Communauté Urbaine d'Alençon, présentée comme acquise. Il rappelle qu'aucun vote n'est encore intervenu, et que le Conseil Municipal n'a jamais, pour l'instant, bénéficié d'informations comparatives pour éclairer le choix de l'une ou l'autre option en matière d'intercommunalité.

Fin de séance à 22.h 30  
Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents